

*Madame Sonia CHANE-KUNE, conseillère technique, représentant Madame la Présidente de la Région Réunion, Madame Emmanuelle BEZZI, conseillère municipale, représentant Monsieur le Maire de Cannes, Monsieur Philippe VITALE président de l'ex-commission nationale, Madame la présidente de l'Association France Initiative Justice Élisabeth RABESANDRATANA et son vice-président Laurent SERMET, Monsieur Guido FLURI de la Fondation Suisse éponyme, Mesdames et Messieurs les élus en vos titres et fonctions, Mesdames et Messieurs les journalistes, chers compatriotes, chers amis, cher Arnaud GALLAIS (un survivant président de Mouv'Enfants), Monsieur Noré MEZOUAR de la MJC Giaume, Monsieur HARRATTI de la MJC Picaud, mesdames et messieurs, à vous les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance, de l'enfance en danger, à tous les enfants d'hier, d'aujourd'hui et de demain,*

Pour sa quatrième édition de commémoration, c'est au nom de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM et des mineurs de La Réunion transplantés que j'interviens en ce grand jour en commençant par vous remercier toutes et tous chaleureusement de votre présence.

C'est aussi en tant que présidente fraîchement élue de la FEDD que je suis ici devant vous. Mais, je suis aussi une victime qui, en septembre 2024, a mené un combat personnel essentiel face à l'État français, celui de son identité perdue, flouée, changée par l'Etat français, alors que j'étais enfant et que j'ai été déplacée à 3 ans de la Réunion vers la Creuse. Il m'aura fallu attendre plus de la moitié de ma vie, il m'aura fallu mener 6 années de combats juridiques pour qu'aujourd'hui de Valérie ANDANSON déclarée née dans la Creuse, je redevienne enfin, à 61 ans, 58 ans après mon exil, Marie-Germaine PERIGOGNE née à La Réunion.

Ce fut un tsunami d'émotions intenses, indescriptibles, mais cela ouvrira, sans nul doute, la voie à d'autres pour la reconnaissance de leur identité. Une jurisprudence, et je parle sous le contrôle de notre avocate ici présente, qui fera honneur à la France face à une pratique de changement d'identité par l'Aide Sociale à la France d'un autre temps, une erreur d'un passé pas si lointain.

Justement, pour mémoire. De 1962 à 1984, 2015 mineurs ont été arrachés à l'île de La Réunion. Ils ont été exilés dans l'Hexagone dans 83 départements en raison des dérives d'une ambition républicaine et d'une politique de l'enfance délétère.

Cette histoire de la France, est-il nécessaire de le rappeler dans nos temps compliqués, ne doit plus jamais se reproduire. Je ne rentrerai pas dans les détails de cet épisode dramatique et douloureux dont les souffrances demeurent vives pour beaucoup d'entre nous, comme pour nos familles et nos enfants.

Le soutien de Monsieur le Maire de Cannes nous touche et nous honore lorsqu'il écrit, je le cite :

« Le terrible exil forcé des milliers d'enfants réunionnais entre 1962 et 1984 est une tache indélébile sur l'histoire de notre pays. La mémoire que votre association entretient est indispensable pour éviter que ces pratiques de repeuplement bafouant les droits les plus élémentaires, jamais, ne se reproduisent ».

Ces mots de Monsieur David Lisnard sont justes, lucides et vertueux.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, nous sommes heureux d'être accueillis dans cette si belle ville à la réputation internationale. Mais, c'est ici à Cannes que fut ouverte en 1964 une antenne du BUMIDOM dont notre exil fut une composante souterraine. C'est à Cannes aussi que des ex-mineurs réunionnais ont été exilés à la Fondation Santa Maria, ce lieu qui est devenu le campus international de Cannes regroupant une jeunesse d'étudiants qui représentent l'avenir de l'Hexagone. Les temps changent heureusement ! Nous autres les exilés, on nous appelle le plus souvent « les enfants de la Creuse ». Or, l'exil a concerné 83 départements. Les plus nombreux d'entre nous ont été transplantés en Creuse, dans le Tarn, en Bretagne, mais une dizaine se sont retrouvés à Cannes, pas dans la campagne, pas dans le froid, mais sur la Côte d'Azur sous un soleil qui ne fut hélas pas un réconfort dans leur exil.

C'est donc ici, à Cannes, que notre compatriote Mylène DAMBREVILLE présente aujourd'hui, a été transplantée parmi tant d'autres en 1973, à l'âge de 12 ans. L'âge où l'on est encore un enfant mais plus assez un « marmay » pour ne pas comprendre ce qui se passe et ce que l'on fait à son existence. Sans concurrence dans la douleur de mes compatriotes, je me permets de dire personnellement que ce sont les plus âgés, les plus conscients de leur exil, qui ont le plus souffert. Notamment ceux qui ont été mis au travail.

Aujourd'hui, Mylène est parmi nous, elle est vivante, elle impose le respect par sa présence et pour avoir accepté de nous faire découvrir ce lieu de mémoire dans lequel les souvenirs sont ancrés, bien souvent douloureux, où l'on peut encore entendre les sanglots des enfants qui espéraient retourner dans leur île.

J'espère ne pas être bavarde en rappelant rapidement certains éléments qui ont contribué à la reconnaissance des Réunionnais de l'exil. En 2014, l'Assemblée nationale a voté une « résolution mémorielle » inédite portée par Ericka BAREIGTS proclamant que l'État a manqué à sa « responsabilité morale » à l'égard des ex-mineurs transplantés.

En 2016, une commission nationale d'experts dirigée par le sociologue Philippe Vitale a été créée et a produit un rapport de 700 pages. Nous allons l'écouter dans une courte visio.

La commission a par ailleurs dénombré et recensé 2015 ex-mineurs transplantés ce qui a permis à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir retrouver leurs racines et de bénéficier d'un dispositif de retour sur l'île dont des bruits de couloir ministériel indiquent qu'ils seraient remis en question d'ici deux ans... On ne lâchera pas ce qui nous a été légitimement octroyé.

Ensuite, en 2017, par un courrier adressé à notre fédération, Monsieur le Président de la République française, Emmanuel Macron, a déclaré, je le cite, qu'« il apparaît à présent, avec les lumières du recul de l'Histoire, que cette politique était une faute car elle a aggravé dans bien des cas la détresse des enfants qu'elle souhaite aider ».

La faute a été reconnue, certes non officiellement, mais reconnue au plus haut niveau de l'Etat et une plaque commémorative a été inaugurée en 2022 à Orly. Un lieu de départ et d'arrivées, encore et encore.

Si tout n'a pas été réglé, notre fédération n'a pas souhaité rester enchaînée à son histoire passée, encore moins demeurer dans le ressentiment. Ce serait payer le double prix d'une violence d'État sur nos corps et nos esprits. En outre, trop d'enfants mineurs sont aujourd'hui en danger en France, dans ses DROMS, comme ailleurs. Je ne peux m'empêcher de penser au procès en cours des enfants placés par l'ASE du Nord dans des familles non agréées qui ont subi violences et traumatismes. Les problèmes concernant l'ASE, hélas, mesdames et messieurs, ne sont pas affaire du passé.

Aussi, comment notre fédération pouvait-elle ne pas penser à ces enfants comme aux autres en souffrance ? Comment ne pouvait-elle pas ouvrir son horizon au présent, à l'avenir et aux problématiques qui touchent l'enfance en danger et potentiellement tous les enfants qui sont le futur de notre humanité ?

C'est le sens des actions que mène aujourd'hui notre fédération au niveau européen pour la protection de l'enfance et pour tous les enfants victimes d'abus. La Fondation Suisse Guido FLURI à l'initiative du réseau européen Justice Initiative dont fait partie l'Association France Initiative Justice présidée par Maître Élisabeth RABESANDRATANA et Laurent SERMET, vice-président nous soutient depuis sa création.

Avant de finir, je tiens à présent à remercier Arnaud GALLAIS, dont beaucoup connaissent son histoire qu'il a si brillamment racontée dans son roman. Arnaud mène tout comme nous un combat contre les abus envers les enfants d'aujourd'hui et de demain. Merci Arnaud. Merci de ton militantisme qui date depuis plusieurs d'années. Tu as un vrai courage et une vraie volonté pour combattre cette violence faite aux enfants, toi qui l'a subie dans ta chair.

J'en termine, vraiment, pour vous dire toute mon émotion. Que de symboles pour moi, pour nous, pour vous toutes et tous, de nous retrouver aujourd'hui, ici à Cannes, en ce 20 novembre 2024, date emblématique du 35e anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant. Dans un contexte très compliqué en France, comme au niveau international, notre histoire d'enfants transplantés n'est plus seulement notre histoire en particulier, c'est celle de l'enfance en danger en général. C'est celle des enfants en souffrance.

Notre présence est certes une modeste pierre dans l'édifice des droits de l'enfance mais une sincère participation à l'action de toutes celles et ceux qui œuvrent en faveur de l'enfance en danger, d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, l'ensemble des mineurs à qui je rends hommage devant vous ici à Cannes.

Aujourd'hui, la commémoration de notre histoire et des droits de l'enfant que nous organisons autour du culturel permet de nous retrouver entourés d'artistes qui sont venus soutenir notre cause. Bénévoles, je tiens mes chers artistes à vous remercier car vous le méritez vraiment. Merci du fond du cœur.

Après cette commémoration, je vous invite à vous rendre dans la chapelle du Campus international de Cannes qui se trouve à 3 mn à pied de ce lieu afin d'admirer l'exposition photos SHAME EUROPEAN STORIES « histoires européennes de la honte » dont certains portraits sont ceux d'ex-mineurs réunionnais. Ils seront agrémentés par les tableaux des artistes réunionnais Nathalie MAILLOT et Nelson BOYER de l'île de La Réunion.

Nelson Mandela disait que « les enfants sont l'avenir et chaque acte de bienveillance envers eux est un acte pour demain. ».

Chère ville de Cannes, cher monsieur le maire, chers compatriotes, chers toutes et tous, agissons pour, hier, aujourd'hui, et demain !

Merci